

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2023-573
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Mise en place d'un réseau d'extraction d'air au village agroalimentaire de Saint-Flour.

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu le code de la commande publique relatif aux marchés publics et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

Considérant la nécessité de mettre en place un système d'extraction d'air au niveau des ateliers du village agroalimentaire de Saint-Flour afin d'améliorer les conditions de travail des occupants et d'assainir le bâtiment ;

Vu la consultation des entreprises compétentes ;

Vu la proposition des entreprises pour la mise en œuvre d'un système d'extraction d'air au village agroalimentaire de Saint-flour ;

DECIDE

Article 1 : De confier les travaux de mise en place d'un réseau d'extraction d'air au village agroalimentaire de Saint-Flour à l'entreprise CLAUGER Brioude – Rue des Plattes – 43380 LAVOUTE-CHILHAC pour un montant de 15 651.28 € HT soit 18 781.54 € TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023, budget annexe ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 3 novembre 2023

La Présidente

Céline Charriaud



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 09 NOV. 2023

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le

09 NOV. 2023



www.clauger.com

Devis / Offre de prix
 N° devis : faoust140923_1108
 Date : 18/09/2023

N° Client : 17156 Nom : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE Adresse : ZA ROZIER COREN CP Ville : 15100 - ST FLOUR Tel : 0471603477 Fax : Email :	Dept./Ag : CLAUGER BRIOUDE Contact : Aoust FABIEN Tel. : +33 4 26 31 83 70 Fax : Email : faoust@clauger.fr
---	--

Demande : Suite à votre demande

Objet : Réseaux d'extraction d'air

Veillez trouver ci-dessous votre devis détaillé pour la fourniture, la mise en place et la mise en service de deux extracteurs et de deux réseaux d'extraction indépendants.

- Le premier réseau concerne les pièces : Labo découpe, plonge et dégagement. L'extracteur sera en extérieur à côté de la cuisine. Pour ce réseau 4 points d'extraction seront réalisés : 2 dans le labo découpe, 1 dans la plonge et 1 dans la pièce dégagement (cf Annexe 3).

Réseau 1 :

- Extracteur carrossé de 5700m³/h avec Filtrés G4 (cf Annexe 1).
- Réseau en gaine galva spiralée rigide Ø560 pour le collecteur et antennes en Ø355.
- Accessoires en galva pour réseau : coudes 90°, manchons, colliers de serrage, gaine souple, réductions, registres de réglages pour les antennes et supportage.
- Plaques blanches en coplast, supportées par des tiges filetées, situées sous les 4 points d'extraction pour éviter la chute d'impuretés sur la production.
- Raccordement électrique avec mise en place d'un bouton tournant pour mise en marche/arrêt de l'extracteur.
- Le second réseau d'extraction concerne la "salle saucisses". L'extracteur sera également placé en extérieur le long de la cloison de la cuisine. Pour ce réseau un seul point d'extraction sera réalisé (cf Annexe3).

Réseau 2 :

- Extracteur carrossé de 1500m³/h (cf Annexe 2).
- Réseau en gaine galva spiralée rigide Ø315.
- Accessoires en galva pour réseau : coude 90°, manchons, colliers de serrage, gaine souple .
- Plaque blanche en coplast située sous le point d'extraction pour éviter la chute d'impuretés sur la production.
- Raccordement électrique avec mise en place d'un bouton tournant pour mise en marche /arrêt de l'extracteur.

Exclusions :

- Tous travaux non explicitement mentionnés dans cette offre.
- Tous travaux effectués en dehors des horaires normaux du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h sauf si spécifié dans ce devis.

faoust140923_1108 - 1/5
 Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20231103-DEC2023-573-AU
 Date de télétransmission : 09/11/2023
 Date de réception préfecture : 09/11/2023

> FOURNITURE			
Qté	ut.	Description	Prix total (HT)
1,00		Extracteur pour pièces Labo découpe, plonge et dégagement et supportage	3 977,99 €
1,00		Résau de gaine galva rigide, coudes 90 °, manchons, colliers de serrage réductions pour antennes, registres de réglages et supportage	3 049,79 €
1,00		Extracteur pour pièce saucisserie et supportage	1 193,40 €
1,00		Réseau de gaine galva rigide, coudes 90°, manchons, colliers de serrage et supportage	663,00 €
1,00		Plaques blanches pour sortie d'air dans les pièces	331,50 €
1,00		Raccordements électrique, coffret électrique et mise en place de boutons tournants	397,80 €
1,00		Main d'oeuvre	5 360,00 €
Sous-total groupe :			14 973,48 €

Prix total sans option (HT)	14 973,48 €
------------------------------------	--------------------

Vous trouverez ci-dessous une option pour la mise en place d'une entrée d'air neuf (grille + registre) dans votre cuisine.

> OPTION			
Qté	ut.	Description	Prix total (HT)
1,00		Registre et grille pour entrée d'air neuf	397,80 €
1,00		Main d'oeuvre	280,00 €
Sous-total groupe :			677,80 €

Prix total avec option (HT)	15 651,28 €
------------------------------------	--------------------


Délai de livraison : 6 - 8 semaines

Validité de l'offre : 1 mois

Condition de règlement : 30% à la commande, 70% à réception de travaux

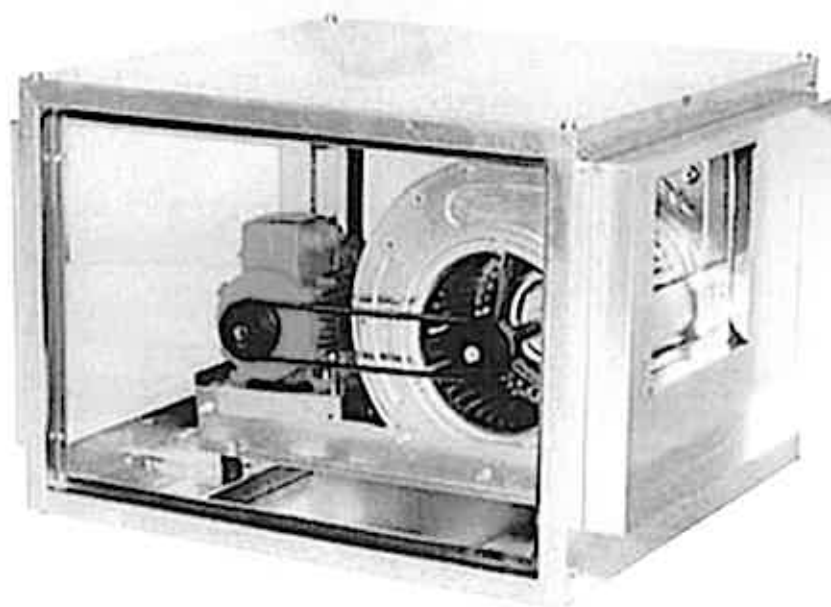
Conditions générales de vente et de garantie snefcca, dont extrait ci-dessous.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information. Meilleures salutations.

	<p>Bon pour accord le :</p> <p>Signature - Cachet :</p> <p><i>La Présidente</i></p> <p><i>Celine CHARRIAUD.</i></p>	<p>Cordialement,</p> <p>AOUST FABIEN faoust@clauger.fr</p>
---	---	--

Délais de paiement 45 jours fin de mois (lois n° 2008776 dite LME du 4/8/2016 et n° 2014-344 du 17/3/2014). Toute réclamation concernant un produit ne dispense pas le client de régler les factures à l'échéance. En cas de retard de paiement les sommes dues porteront de plein droit intérêt sur la base de 3 fois le taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points en plus de l'application d'une indemnité forfaitaire de 40 €, pour frais de recouvrement. Aucun escompte de paiement anticipé ne sera accordé. Clause de réserve de propriété : en application de la loi 80.335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Toute contestation relative à la commande et/ou à la livraison seront de la compétence des tribunaux du siège social du vendeur.

Annexe 1 : Extracteur proposé pour réseau 1 :



Annexe 2 : Extracteur proposé pour réseau 2 :

faoust140923_1108 - 3/5
 Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20231103-DEC2023-573-AU
 Date de télétransmission : 09/11/2023
 Date de réception préfecture : 09/11/2023



Annexe 3 : Plan implantation réseaux

